

Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

PV n°3 – Réunion par mail du 18 Août 2026

Présidence Monsieur Jean-Claude DAGBERT

Consultés : Mesdames Sandrine HIOT, Viviane LEFEBVRE et Cindy VAESKEN
Messieurs Patrick BAILLEUL - Francis FRAMMERY – Patrick QUENIART

Courriel du 17 août 2026 de la part de CALAIS SO 522280 demandant une dérogation de la sanction prise lors de la réunion du 22 Juin 2026.

Après consultation, la commission ne peut accéder à la demande.

La qualité d'observateur n'est pas reprise dans le décompte des arbitres.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Jean-Claude DAGBERT

Le secrétaire, Patrick QUENIART